



Appel de candidatures - Comités de l'Ordre

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle étudie les mesures de remédiation offertes à un membre à la suite de l'analyse de son rapport d'inspection, en se basant sur les recommandations du responsable de l'inspection professionnelle, le tout, conformément au nouveau Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins vétérinaires.

Durée du mandat : 3 ans

Prérequis :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans;
- Avoir une expérience pratique de l'exercice de la médecine vétérinaire auprès du public;
- Avoir un intérêt pour le rôle de surveillance de l'exercice de la profession, notamment sur la compétence des membres;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans un organisme, une association ou un regroupement susceptible de vous placer en conflit d'intérêts.

Nombre de séances annuellement :

- Selon le nombre de demandes reçues (4 séances ont été fixées en 2025-2026);
- Séances tenues en visioconférence et d'une durée de trois (3) heures.

Pour soumettre votre candidature :

Veuillez faire parvenir le formulaire de mise en candidature accompagné de votre curriculum vitae à l'attention de Me Marie Laurence Lenfant, secrétaire et conseillère juridique de l'Ordre à admission@omvq.qc.ca.

La date limite pour postuler est le 4 juin 2026.